



Fédération Française d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire (FFEPGV)

—

Plan stratégique en faveur de l'emploi



Emploi EPGV – Préambule

La FFEPGV s'est engagée depuis de nombreuses années dans la professionnalisation de son encadrement.

À l'aube des années 2000, elle a mis en place une vaste campagne de recrutement et de formation de ses propres cadres techniques, puis des membres ETR (formateurs) et enfin de ces animateurs. L'emploi administratif a également été fortement développé dans l'ensemble des comités.

Aujourd'hui, toutes les structures régionales et de nombreuses structures départementales métropolitaines ou ultramarines, sont dotées de professionnels salariés aux côtés des dirigeants bénévoles. La priorité de cette olympiade est de compléter et de stabiliser les emplois de développeurs et d'administratifs dans l'ensemble des structures déconcentrées et de faciliter la gestion de carrière des animateurs dans les clubs.

Pour soutenir cette action, la fédération dispose de ressources propres, l'Accompagnement Fédéral aux Projets Territoriaux (AFPT), et saisit l'opportunité qu'offre le Projet Sportif Territorial, notamment le soutien à l'emploi, pour compléter et renforcer cette stratégie de professionnalisation.

Avant-propos : le présent état des lieux, en raison du contexte socio-économique lié à la crise sanitaire, se veut être une « photo » indicative au 30/10/2020, d'après des déclarations faites entre le 1^{er} avril 2020 et le 30/10/2020 dans le cadre du dossier de l'aide fédérale « Accompagnement Fédéral aux Projets Territoriaux » (AFPT).

Cette aide fédérale, versée aux structures déconcentrées (Comités Départementaux et Régionaux) représente environ 18 à 20% des produits issus de la licence individuelle. Le montant total de celle-ci était de 2 144 952 € en 2019-2020. Il est de 1 355 610 € en 2020-2021 en raison de la baisse de plus de 40% du nombre de licences individuelles.

L'AFPT soutient les domaines suivants :

- Le fonctionnement de la structure ;
- L'emploi administratif et technique. Ce volet ne concerne pas les emplois suivants, soutenus par une autre aide fédérale :
 - o Directeur de Structure et Cadre Technique Régional (emplois au sein des Comités Régionaux) ;
 - o Conseiller Référent Territorial (emploi au sein du Comité Régional de Corse et des Comités Départementaux des Départements et Régions d'Outre-Mer).
- La formation pour les Comités Régionaux et pour les Comités Départementaux des Départements et Régions d'Outre-Mer ;
- Les projets territoriaux : animation territoriale en direction des Clubs pour les Comités Départementaux et en direction des Codep pour les Comités Régionaux.

Enfin, les renseignements peuvent être incomplets et gêner la bonne conduite de cet état des lieux du fait des demandes internes à l'AFPT répondantes à des objectifs différents. Néanmoins, celui-ci permet une vision avant un état plus complet et exhaustif pour les plans à venir sur la stratégie de l'emploi au sein de la FFEPGV.

Concernant les emplois administratifs au 30/10/2020 :

Les emplois de Directeurs de Structure sont inclus pour un état plus représentatif.

Ils concernent les métiers du secrétariat, de la comptabilité, des ressources humaines, de l'administration de l'organisme de formation et de la direction administrative pour les Comités Régionaux.

Certains emplois sont cumulés : heures de secrétariat + heures de comptabilité + heures d'animation sportive + heures de développement.

Les emplois administratifs représentent près de 87 Équivalents Temps Pleins (ETP) :

- Comités Départementaux : 60 ETP ;
- Comités Régionaux : 27 ETP.

Concernant les emplois techniques au 30/10/2020 :

Les emplois de Cadres Techniques Régionaux et de Conseillers Référents Techniques sont inclus pour un état plus représentatif.

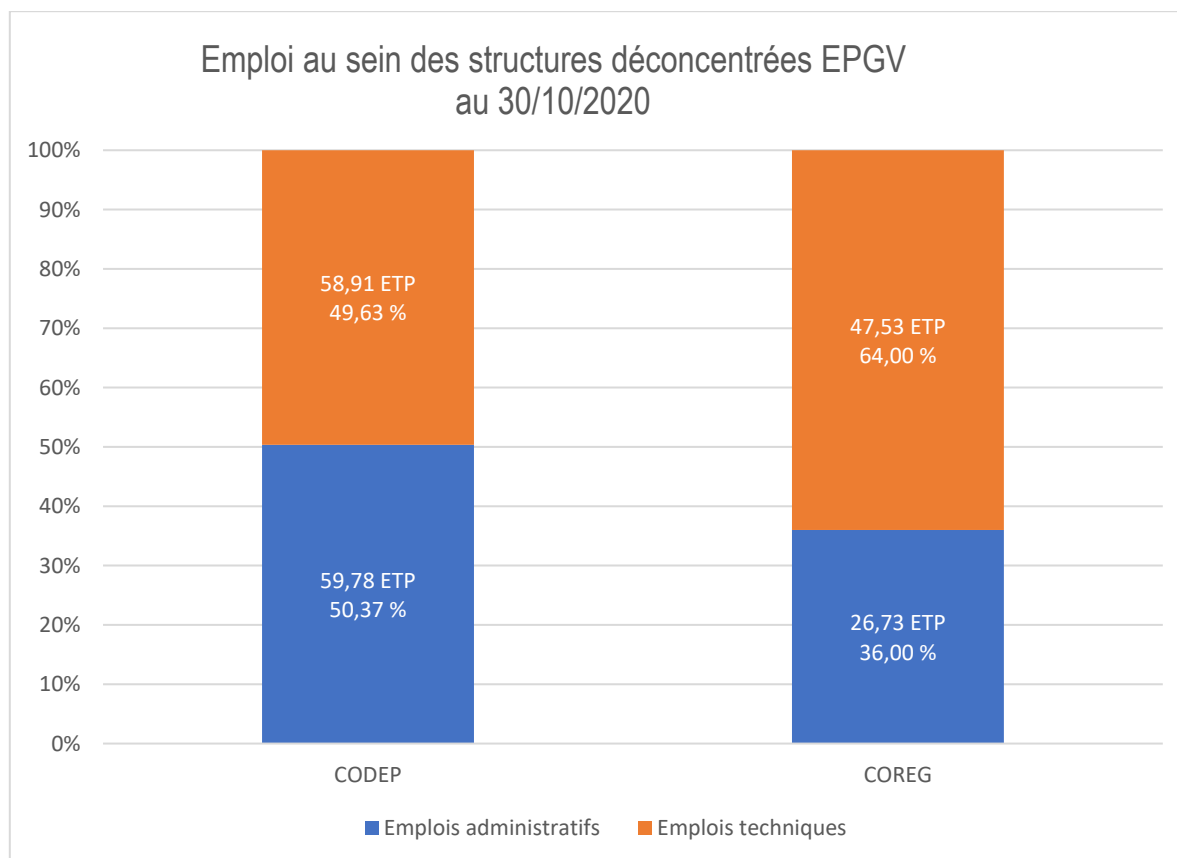
Ils concernent les métiers du développement, de la formation et de la direction technique régionale pour les Comités Régionaux.

Certains emplois sont cumulés : missions de Conseiller de Développement + missions de Conseiller de formation + missions de Directeur de formation.

Les emplois techniques représentent près de 107 Équivalents Temps Pleins (ETP) :

- Comités Départementaux : 59 ETP ;
- Comités Régionaux : 48 ETP.

Le graphique représente les différentes données exposées préalablement et un total de 280 personnes employées au sein des Comités au 30/10/2020.





Concernant les emplois des éducateurs sportifs ou animateurs :

Des Comités Départementaux sont employeurs afin de soulager les Clubs de la gestion de l'emploi mais la majorité des Clubs EPGV gère les emplois de ses animateurs. Pour information complémentaire, les statistiques nationales sont :

- 2019-2020 : 7 364 Animateurs
- 2020-2021 : 6 055 Animateurs (au 28/02/2021)

Concernant les emplois de Conseillers de Développement :

Les dossiers AFPT, au 30/10/2020, font dénombrer 81 Conseillers de Développement ou Agent de Développement ou Référent Développement ou Opérateur de proximité sur les territoires.

Environ 27% des Comités Départementaux ne sont pas pourvus de l'emploi de Conseiller de Développement.

Ainsi, les priorités en matière d'emploi sont les suivantes :

- Les Animateurs ;
- Les Conseillers de Développement et les Développeurs ;
- Les Administratifs des Clubs Départementaux Vitafédé ;
- Les Administratifs des Comités.



Fédération Française d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire (FFEPGV)

Plan stratégique en faveur de l'emploi

Le développement des clubs EPGV est l'axe prioritaire du projet fédéral.

Dans le contexte de la crise sanitaire, la consolidation des emplois et son orientation vers des actions de maintien des activités sportives et de soutien aux clubs les plus en difficulté est prioritaire. La crise a éloigné les Français de la pratique sportive, elle a également entraîné la perte de nombreux clubs sportifs. Les emplois déployés au sein de l'EPGV devront prioritairement être affectés à la reconstruction du tissu associatif EPGV pour maintenir sur tout le territoire une offre de pratique de proximité.

Cette priorité est totalement en adéquation avec l'orientation fixée par l'Agence nationale du Sport : « privilégier la création d'emplois s'inscrivant dans un ou plusieurs objectifs de développement ..., en particulier « la promotion du sport-santé et du sport en entreprise ».

Les emplois à créer ou à consolider sont donc ceux de développeurs, agents, conseillers et emplois mixtes, dont les missions seront la participation opérationnelle au déploiement de l'offre de pratique fédérale au regard d'un diagnostic et d'une étude de marchés territoriaux.

Cette action se décline notamment par l'accompagnement de proximité des dirigeants et des animateurs de clubs ; la réalisation de diagnostics territoriaux ; l'identification des attentes et des demandes de pratiques ; la maîtrise et la diffusion des offres fédérales ; la recherche de partenaires et d'alliance techniques et financières ; la promotion et la communication ; le recensement des besoins en formation ; l'incitation au suivi de ces formations ; la fourniture d'outils et de méthodes, notamment pour élaborer des diagnostics et aider à la construction du projet de développement du club.

L'accroissement associatif passe également par la consolidation de la structure associative et la stabilisation de ses dirigeants, dans un contexte fédéral de forte professionnalisation.

À ce titre, l'accompagnement des dirigeants dans la gestion du club est un axe essentiel au déploiement des actions de développement des offres de pratiques. Il est important de soutenir, sur le plan départemental, l'emploi des personnels chargés de cette mission.

Par ailleurs, la mise en place de « Club Départemental Vitafédé » est un axe majeur de déploiement des Activités Physiques et Sportives au sein de la FFEPGV, notamment dans les zones blanches ou auprès de très petites communes lorsque la mise en place d'une structure associative se heurte au manque d'initiative bénévole. Dans ce cadre, les emplois de personnels administratifs de proximité sont indispensables.

Concernant les emplois à privilégier au sein du réseau EPGV

Pour les Clubs EPGV :

Les animateurs

Missions :

Promoteurs du concept fédéral du Sport – Santé, ils sont les acteurs essentiels d'une pédagogie de qualité, les garants du respect et de la promotion des valeurs de l'EPGV.

En déclinaison du Plan stratégique fédéral #eVolution2024, les animateurs développeront en particulier les activités extérieures, le sport en entreprise, le sport sur ordonnance, les séances et programmes pour le public sénior.

Pour les Comités Départementaux EPGV :

Les conseillers et agents de développement

Missions principales :

- Apporter une aide de proximité, aux dirigeants et aux animateurs de clubs dans le contexte de retour à la pratique sportive encadrée pendant et après la crise sanitaire.
- Concevoir, coordonner et accompagner les projets de développement du territoire
- Développer et animer des partenariats, ainsi que des actions de promotion de l'activité
- Conseiller et assister les dirigeants du Comité Départemental en matière de développement
- Concourir au recrutement et à la fidélisation des licenciés, des animateurs et des dirigeants
- Contribuer à fidéliser les associations
- Accompagner les dirigeants et les animateurs sur les conditions de reprise de la pratique sportive
- Soutenir les dirigeants dans le montage de dossiers de demandes d'aides financières (PSF, FDVA...).

Missions complémentaires relatives au « club départemental Vitafédé » (1) :

- Participer au développement des lieux de pratique à travers le « club départemental Vitafédé ».

Les assistants administratifs de proximité

Missions principales :

- Soutenir les clubs dans leur gestion administrative (comptabilité et gestion des emplois), dans le respect de la réglementation ;
- Accompagner sur le plan administratif, les dirigeants dans le contexte de retour à la pratique sportive encadrée après la crise sanitaire ;
- Assurer le suivi des ré-affiliations des clubs et la saisie des licences ;
- Accompagner et assister les dirigeants de clubs dans les opérations de mutualisation de l'emploi ;
- Informer les dirigeants, les animateurs, les licenciés et le grand public sur la fédération, sur son projet, sur ses offres
- Soutenir les dirigeants dans le montage de dossiers de demandes d'aides financières (PSF, FDVA...).

Missions complémentaires relatives au « club départemental Vitafédé » (1) :

- Suivre le planning des activités des animateurs dans le cadre du « Club Départemental Vitafédé ».



(1) : Le « club départemental VitaFédé », est une structure associative qui a pour objet de porter l'activité sportive au niveau départemental. Il s'agit de construire un modèle associatif pour pallier les fragilités structurelles associatives que constituent, la difficile relève de dirigeants, les désaffiliations, ou encore les lourdeurs de gestion de la vie associative. Il est également un outil de mutualisation des emplois.

Le « club départemental VitaFédé » est créé au sein du COMITE DEPARTEMENTAL EPGV pour faciliter la mise en place de lieu de pratique. Il n'a pas vocation à remplacer le modèle des clubs affiliés autonomes pour lesquels la FFEPGV poursuit sa politique de soutien et d'accompagnement.

Pour les Comités Régionaux EPGV :

Les **conseillers et agents de développement** dont les missions sont identiques à celles des conseillers et agents de développement au sein des Comités Départementaux, étendues auprès de plusieurs Comités Départementaux.

Les développeurs

Missions principales, essentiellement dans l'apport de nouvelles compétences :

- Etablir des diagnostics territoriaux ;
- Rechercher des partenaires, élargir et diversifier les ressources financières (aide au montage des dossiers de demandes d'aides) ;
- Promouvoir les offres de pratiques fédérales et les formations ; le concept du Sport - Santé ; la communication ; le marketing ;
- Assister et accompagner les Comités Départementaux.

Les assistants administratifs en charge de la gestion des formations

Missions principales :

- Assurer la gestion courante (administrative et financière) du Programme de Formation à partir de l'outil commun Training Orchestra ;
- S'assurer de la diffusion des informations vers les publics internes et externes ;
- Préparer les sessions de formation en lien avec le responsable technique, le Directeur de Formation et les équipes pédagogiques ;
- Préparer la synthèse des évaluations de chaque session de formation (stagiaires et Directeur de Formation) ;
- Mettre en place un suivi des certifications liées aux formations fédérales ;
- Gérer le suivi administratif et comptable
- Réaliser le suivi des contrats, des prises en charge et des conventions de formation ;
- Élaborer le BPF en lien avec le responsable de l'Organisme de Formation.

Les membres de l'Équipe Technique Régionale en charge des actions de formation

Précisions relatives aux modalités de recrutement et de constitution de l'équipe de formation :

FONCTIONS	MISSIONS
Directeur de Formation	Il assure la coordination de la formation et l'ingénierie pédagogique en lien avec le référent technique Cadre Technique Régional / Conseiller Référent Territorial.
Formateur habilité	Afin d'animer la formation, le Directeur de Formation peut mobiliser un formateur habilité membre de l'Équipe Technique Régionale. Si aucun formateur n'est en mesure d'assurer la formation, le Directeur de Formation peut solliciter un formateur externe (liste nationale des formateurs habilités).



ANNEXE I

Note d'informations générales pour les structures EPGV

Concernant ce dispositif de soutien de l'Agence nationale du Sport à la professionnalisation du mouvement sportif 2021 :

Les structures éligibles sont :

- Les Comités Régionaux EPGV
- Les Comités Départementaux EPGV
- Les Clubs affiliés à la Fédération

Les règles financières sont :

- Les nouveaux emplois sont contractualisés sur trois ans
- Le plafond de l'aide est de 12 000€ par an et par emploi (pour un emploi à temps plein et pour une année complète soit 12 mois)

Des aides ponctuelles à l'emploi (une année) sont possibles en 2021.

Pour les Comités Régionaux et Départementaux : ces aides sont cumulables avec le dispositif d'Accompagnement Fédéral aux Projets Territoriaux (AFPT), propre à la FFEPGV.

Compte tenu de la crise socio-économique provoquée par la Covid-19, une attention particulière est portée sur la consolidation des postes et aux passages des postes à temps plein.

Le dispositif est géré par :

Les directions locales des services déconcentrés de l'État¹ sont chargées de mettre en œuvre le dispositif de soutien à l'emploi et à l'apprentissage. Le montant total des crédits d'État, alloués par l'Agence nationale du Sport, est de 58,7 M€.

Les critères d'éligibilité, les modalités d'organisation de la campagne 2021 et le calendrier sont propres à chaque territoire.

L'avis de la Fédération est sollicité :

Afin de contribuer à une meilleure cohérence et complémentarité entre le présent dispositif d'aide à l'emploi et le dispositif des projets sportifs fédéraux, la Fédération aura la possibilité de déposer un avis sur chaque dossier.

Afin de respecter la concertation territoriale, la Fédération émettra un avis sur tous les dossiers en se rapprochant du demandeur et de sa structure de rattachement.

¹ Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et au sport (DRAJES), Direction des services départementaux et de l'éducation nationale (DSDEN) ...